

Forum de la Constituante



FR-VD: cantons voisins, projets jumeaux?

■ Après trois ans de travaux, l'Assemblée constituante vaudoise a adopté le 17 mai dernier son projet final de Constitution. Pour sa part, la Constituante fribourgeoise vient d'achever une «lecture zéro» des thèses émanant de ses commissions thématiques. Il paraît dès lors intéressant de comparer les propositions retenues au sein de ces assemblées, et ce d'autant plus qu'elles ont toutes deux choisi un mode de travail semblable, en rédigeant un projet de toutes pièces, sans recourir à un avant-projet officiel.

Dès lors, ces similitudes de procédure se retrouvent-elles sur le fond? La réponse est nuancée si l'on parcourt les principaux points examinés dans chaque canton:

S'agissant des principes généraux, on remarquera que seule la question des langues a été traitée de manière radicalement différente dans les deux assemblées. En effet, alors que le projet vaudois se contente de dire que «la langue officielle du canton de Vaud est le français», article adopté en plénum sans discussion ni émotion aucune, le caractère bilingue du canton de Fribourg a amené les constituants fribourgeois à débattre de la question de manière vive et... fort détaillée (plus de six thèses sont consacrées à ce sujet).

La problématique hautement sensible des droits fondamentaux et des tâches de l'Etat a provoqué au sein des Constituantes fribourgeoise et vaudoise des discussions partisanses. Au rayon des nouveautés,



les deux projets comprennent l'introduction d'un droit à l'information, d'une assurance maternité cantonale, ainsi que la reconnaissance des autres formes de vie en commun que le mariage (par ex. couples homosexuels).

L'Assemblée fribourgeoise va plus loin en prévoyant l'instauration par la loi d'un salaire minimal, nouveauté refusée dans le canton de Vaud. En revanche, alors que le projet vaudois permet le recours à la

grève à toutes les catégories de personnes, pour autant qu'un service minimal soit assuré, le projet fribourgeois mentionne que la loi peut interdire le recours à la grève dans le secteur public notamment.

Concernant les institutions, les différences de sensibilité cantonales sont évidentes. Dans le canton de Vaud, marqué par une crise de confiance de la population envers son Gouvernement, les constituants ont longuement discuté du mode de fonctionnement du Conseil d'Etat, réflexion qui n'a finalement abouti qu'à l'instauration d'un président du Conseil d'Etat, sorte de supersyndic cantonal, élu pour la durée de la législature. En

revanche, dans le canton de Fribourg, les discussions les plus «chaudes» ont porté sur les autorités judiciaires (par ex. la création d'un Conseil de la magistrature, proposition qui n'a même pas été émise au sein du plénum vaudois). A noter encore que les deux assemblées ont choisi de maintenir un système de milice pour leurs parlements respectifs.

La thématique de l'organisation territoriale avait suscité dans les cantons de Vaud et de Fribourg des propositions audacieuses, voire provocantes (diminution drastique et obligatoire du nombre de communes, suppression des districts, etc.). Au final, les thèses adoptées

sont beaucoup plus modérées. Le projet vaudois prévoit des incitations financières (actuellement inexistantes) aux fusions volontaires de communes et une réduction du nombre de districts (8 à 12 districts au lieu des 19 actuels). Pour sa part, le projet fribourgeois mentionne la possibilité, dans les cas extrêmes, d'imposer une fusion de communes; en revanche, le nombre de districts n'est pas ancré dans le texte.

En matière de droits politiques, l'innovation la plus intéressante contenue dans les deux projets est sans conteste celle qui consiste à octroyer les droits politiques aux étrangers au niveau communal. Les

deux assemblées ont aussi décidé d'instaurer un droit d'initiative au niveau communal. En revanche, seule la Constituante fribourgeoise a retenu l'idée de la motion populaire.

En conclusion, on relèvera que si toute Constitution cantonale se doit de régler un certain nombre de points (droits politiques, droits fondamentaux, fonctionnement des institutions, etc.), la manière de les discuter reste fonction des sensibilités et particularités cantonales. Constituantes vaudoise et fribourgeoise: projets parents, certes, projets jumeaux non.

Christelle Luisier,
constituante vaudoise
(prd, Payerne)



Lettre à mes amis vaudois

■ J'ai suivi avec une attention critique l'élaboration de votre projet de Constitution, non pas en jugeant la qualité des articles que vous retenez, mais en essayant de comprendre l'atmosphère de vos travaux. L'élan initial de désirs de renouveau et de modernisation audacieuse s'est peu à peu alourdi de manœuvres politiciennes et du terrible poids de traditions obsolètes. Vaudois d'origine et Fribourgeois d'adoption, je redécouvre nos similitudes majoritaires pour la quiétude des idées reçues et la peur du grand large. J'assiste, impuissant, souvent déçu et quelquefois désespéré, à la même situation dans notre aventure fribourgeoise. On déplace quelques meubles, on rafraîchit quelques bouts de tapisseries défraîchies, on époussette des bibelots.

Or, l'urgence de bâtir une nouvelle maison plus spacieuse, plus aérée, me paraît évidente. D'anciens meubles de famille, certes, doivent y retrouver leur place (je n'ai rien d'un révolutionnaire), mais enfin restaurés sérieusement pour convenir aux temps modernes, revalorisés et mis en pleine lumière tout en écartant de vieux rossignols qui méritent la décharge. N'étant pas doué pour le bricolage, je subis d'interminables digressions qui aboutissent au statu quo. «Ça va bien comme ça!» «N'oublions pas que notre texte doit être accepté par le peuple.» «Il faut laisser du temps au temps!» Arguments ressassés qui rognent les ailes pour se contenter de réformettes et de ronrons lénifiants. Il faut donner du sens au temps, et du sens pour le temps présent et le temps futur.

Faut-il voir dans cet attentisme fatigant une raison, parmi plusieurs autres, du nombre important de démissions de constituants et de constituantes, alors que nous ne sommes qu'à mi-parcours?

Vous avez fini votre travail et je vous en remercie. Certains articles de votre projet pourront nous inspirer.

Mais vous êtes nombreux à être quelque peu déçus du résultat. Les idées novatrices sur une nouvelle répartition des communes, sur la place faite à la société civile, sur les droits citoyens accordés aux étrangers intégrés, sur les rapports Eglises-Etat (pour ne citer que quelques exemples) se sont évaporées au cours des sessions pour entériner un immobilisme dérouteant.

Au lieu d'être pleinement attentifs aux chan-

gements essentiels de notre civilisation (à la montée d'un individualisme ravageur et égoïste qui lézarde nos solidarités nécessaires de peuple uni, tout en respectant nos différences), nous risquons d'ancre le passé plutôt que de désensabler nos routines centenaires. Je souhaite que le peuple vaudois accepte votre projet, fruit de vos controverses et des résultats de vos innombrables votes qui ont réjoui les uns et frustré les autres, mais c'est la seule solution que la démocratie à laquelle nous sommes si attachés nous donne, même si ce parcours cahin-caha ne correspond pas à nos vœux personnels. Il faudrait simplement que nous ne soyons pas toujours les mêmes à perdre nos illusions. Mais ce n'est qu'un vœu pieux qui ne change rien à la réalité.

La démocratie est une aventure diablement difficile, puisqu'elle suppose une société, qui ne peut exister que par de l'ordre, une société formée de personnes qui exigent, avec raison, leur liberté et leur égalité. C'est du moins ce que nous disons pour justifier trop souvent nos égoïsmes et notre manque de solidarité. Ainsi la démocratie ne peut faire l'économie de la bienveillance envers autrui, elle ne peut tenir ses promesses sans une fraternité mutuelle sincère. Autrement elle devient une idole supplémentaire à toutes les «craties» castroïdes que les hommes ont essayées depuis les origines.

Je garde cependant de l'enthousiasme pour les travaux qu'il nous reste à accomplir.

Michel Bavaud
(citoyen, Treyvaux)

BRÈVES

LA SUITE DU PROGRAMME. Les constituants fribourgeois ont achevé la lecture zéro vendredi. Que vont devenir les quelque 250 thèses adoptées? Deux juristes de la Constituante vont s'atteler à la rédaction d'un avant-projet de Constitution, articles qui seront passés en revue par un expert, la commission de rédaction et les huit commissions thématiques. Dès janvier 2003 débutera la première lecture en plénum. La consultation populaire suivra, puis les lectures deux, voire trois, et le vote populaire (juin 2004).

DRAPEAU: L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT. Jusqu'à maintenant, seuls les députés du Grand Conseil avaient droit au drapeau noir et blanc flottant sur l'Hôtel cantonal durant leurs sessions. Par souci d'égalité, les constituants fribourgeois ont obtenu que l'étendard cantonal soit aussi hissé durant leurs délibérations...

Ecrivez-nous!

■ Ouverte aux constituants et à tous nos lecteurs, cette rubrique ne paraîtra en principe plus cette année. Il est prévu qu'elle reprenne en 2003 à l'occasion des prochaines sessions plénières de la Constituante. Pour vos envois l'année prochaine, l'adresse demeure inchangée: La Gruyère, «Forum de la Constituante», C. P. 352, 1630 Bulle 1, ou redaction@lagruyere.ch (au maximum 3000 signes).